

Comité consultatif sur le climat sonore de l'Aéroport de Saint-Hubert

Appel de candidatures

1. Le Comité

Le Comité consultatif sur le climat sonore de l'Aéroport de Saint-Hubert (le Comité) a été créé conformément à la transaction (entente à l'amiable) intervenue en 2015 et homologuée par la Cour supérieure du Québec dans le cadre d'une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif.

2. La mission du Comité

Le jugement de la Cour supérieure du Québec précise que le Comité a pour mission de « *favoriser l'échange d'informations et de procurer un forum de discussion et de consultation sur toute question touchant le climat sonore, et plus particulièrement, sur les critères acoustiques et les procédures d'atténuation du bruit destinées à améliorer le climat sonore à l'Aéroport* ».

3. Les membres du Comité

Le jugement de la Cour supérieure du Québec précise aussi que les membres du Comité sont :

- le directeur général de l'Aéroport de Saint-Hubert (DASH-L);
- un représentant de la Ville de Longueuil;
- un représentant des écoles de pilotage;
- un représentant des transporteurs aériens utilisateurs des installations de l'Aéroport;
- un représentant des citoyens riverains.

En décembre 2018, lors de l'assemblée générale annuelle de ses membres, Développement Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) a adopté de nouveaux règlements généraux qui intègrent le Comité.

4. Appel de candidatures

Dans le but de pourvoir aux postes de représentants 1) des écoles de pilotage, 2) des transporteurs aériens utilisateurs des installations de l'Aéroport ainsi que 3) des citoyens riverains, le conseil d'administration de DASH-L lance un appel de candidatures aux fins de la désignation d'un représentant pour chacune des trois (3) entités concernées.

5. Réunions du Comité

Les personnes intéressées à soumettre leurs candidatures doivent savoir que les membres du Comité se réunissent **au besoin** et s'attendre à participer **minimalement à trois (3) réunions par année**.

6. Documents à soumettre

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit faire parvenir son **curriculum vitæ** et une **lettre de motivation** dans laquelle elle précise l'entité qu'elle souhaite représenter et indique entre autres comment elle envisage son apport aux travaux du Comité.

Ces deux (2) documents sont obligatoires; toute candidature qui serait soumise sans l'un ou l'autre ne serait pas considérée.

7. Modes d'acheminement des documents

Les documents requis pourront être envoyés :

- a. Par **courriel** à l'adresse suivante : administration@dashl.ca
- b. Par **courrier** ou par **messagerie** à l'adresse ci-dessous :

5700, route de l'Aéroport
Arrondissement de Saint-Hubert
Longueuil (Québec) J3Y 8Y9

8. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures des personnes intéressées à représenter l'une des trois (3) entités concernées devront être reçues au bureau de DASH-L **avant midi, le vendredi 26 avril 2019**.

9. Sélection

Les personnes qui seront appelées à représenter chacune des trois (3) entités concernées seront choisies par les membres du conseil d'administration de DASH-L.

10. Représentant des citoyens riverains

En ce qui concerne plus particulièrement **le représentant des citoyens riverains** :

a. Critères de sélection

DASH-L considérera uniquement les candidatures d'hommes ou de femmes qui :

- sont âgé(e)s de 18 ans et plus;
- résident aux abords de l'aéroport;

11. Remarques complémentaires

Dans ce document, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes. Le genre masculin n'est donc utilisé que pour une seule et unique raison, soit de faciliter la lecture et la compréhension du texte.

Pour de plus amples renseignements, veuillez adresser vos demandes à administration@dashl.ca